



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Avril 2010

Date de la convocation 21 avril 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Paulhan
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.DIDELET Serge, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme PASSIEUX Marie, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean- Jacques, M.MERCET Pierre, PERET : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René à M.FAVIER Marc, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.LIEB François à M.COSTE Bernard, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.COSTES Jean à Mme FONT Chantal.		

Objet : Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal – Modification de la politique tarifaire communautaire

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre du fonctionnement de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal, il convient de modifier la politique tarifaire communautaire en supprimant la Collation initialement prévue dans les Accueils de Nébian et Paulhan et en uniformisant la tarification des Goûters pour les accueils de Canet, Nébian et Paulhan.

Il propose d'établir les nouveaux tarifs comme suit :

	Canet	Ceyras	Maternel Clermont l'Hérault	Primaire Clermont l'Hérault	Fontès	Nébian	Paulhan
Collation	Non fourni	Non fourni	Non fourni	Non fourni	Non fourni	Non fourni	Non fourni
Repas	3.40 E						
Goûter	0.70 €	Non fourni	Non fourni	Non fourni	Non fourni	0.70 €	0.70 €

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification de la politique tarifaire communautaire 2010 concernant l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal telle que présentée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.